ACOSSTAT

Conjoncture N° 214 – JUILLET 2015

Fin décembre 2014, le réseau des Urssaf comptabilise 982 000 autoentrepreneurs, en progression de près de 9 % sur un an (+ 78 000 comptes). Ce rythme est d'un ordre de grandeur comparable à celui observé depuis deux ans après une période d'augmentation plus marquée en lien avec la montée en charge du dispositif.

Les créations nettes de comptes sont en baisse au quatrième trimestre 2014 après une année durant laquelle elles étaient plutôt stables.

Le nombre de comptes économiquement actifs continue de décélérer, progressant de 8,5 % sur un an au quatrième trimestre 2014, contre 14.4 % un an plus tôt. La part de comptes économiquement actifs (avec chiffre d'affaires positif), de l'ordre de 58 % au quatrième trimestre 2014, est quasiment stable sur un an, comme aux trois trimestres précédents, après les hausses soutenues enregistrées depuis la création du dispositif.

Le chiffre d'affaires trimestriel global continue de ralentir mais reste sur un rythme annuel largement positif (+ 6,7 % après + 8,6 % un an plus tôt) en raison de la progression du nombre d'auto-entrepreneurs. Le chiffre d'affaires trimestriel moyen reste quant à lui en diminution (- 1,7 % sur un an) mais celle-ci est moins marquée qu'en 2013 (de l'ordre de - 5 %). Il est de 3 290 euros au quatrième trimestre 2014.

Quelques secteurs présentent une évolution particulièrement dynamique du nombre d'auto-entrepreneurs. C'est le cas des transports (+ 25 % d'AE économiquement actifs sur un an), de la santé (+ 21 %), des activités sportives (+ 17 %) et du nettoyage (+ 17 %).

Les Dom, l'Ile-de-France et Midi-Pyrénées sont les régions qui enregistrent les plus fortes hausses du nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs. En revanche, les régions Picardie et Provence-Alpes-Côtes d'Azur sont les moins dynamiques.

LES AUTO-ENTREPRENEURS FIN 2014

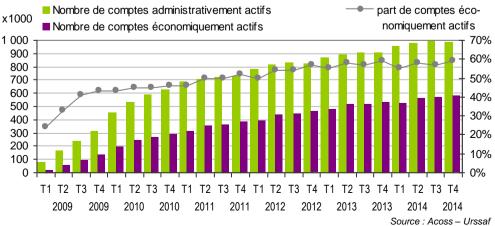
Fin décembre 2014, le nombre d'autoentrepreneurs s'établit à 982 000, soit 78 000 de plus sur un an (+ 8,6 %). Ces créations nettes de comptes sont le résultat des 330 000 immatriculations et 252 000 radiations enregistrées sur les 12 derniers mois (tableau 1). Elles sont en baisse de 8 000 comptes par rapport aux 12 mois précédents, en raison de la hausse des radiations (+ 17 000) qui n'est que partiellement compensée par l'augmentation des immatriculations (+ 9 000). Sur l'ensemble des comptes administrativement actifs, 574 000 ont déclaré un

Tableau 1 : Nombre d'auto-entrepreneurs (AE) et chiffre d'affaires

		2013T4	2014T1	2014T2	2014T3	2014T4
Nombre de comptes ouverts ou fermés su	ers mois (m	illiers)				
Nombre d'immatriculations au dispositif AE	(1)	321	323	326	328	330
Nombre de radiations de comptes AE	(2)	236	237	241	242	252
Création nette de comptes AE	(1)-(2)	86	87	84	86	78
Nombre de comptes en fin de trimestre (m	illiers)					
Nombre de comptes AE administrativement	actifs (3)	904	954	976	995	982
Evolution and	nuelle (en %)	10,5	10,0	9,5	9,5	8,6
Nombre de comptes AE économiquement ac	ctifs (4)	529	525	563	568	574
Evolution an	nuelle(en %)	14,4	10,9	9,1	9,3	8,5
Part des comptes AE économiquement actifs	s (4)/(3)	58,6%	55,0%	57,6%	57,0%	58,5%
Evolution annueli	e (en points)	2,0 pt	0,4 pt	-0,2 pt	-0,1 pt	-0,1 pt
Chiffre d'affaires du trimestre						
Chiffre d'affaires (millions d'euros)	(5)	1 772	1 598	1 828	1 799	1 890
Evolution and	nuelle (en %)	8,6	9,2	7,3	7,1	6,7
Chiffre d'affaires moyen (euros)	(5)/(4)	3 347	3 044	3 249	3 171	3 290
Evolution and	nuelle (en %)	-5,0	-1,5	-1,6	-2,0	-1,7

Source: Acoss - Urssaf

Graphique 1 : Evolution des nombres de comptes administrativement et économiquement actifs



Acoss - Direction des Statistiques, des Etudes et de la Prévision

trimestre 2014, soit 58,5 % d'entre eux. Ce taux est quasiment stable sur un an (-0,1 point) pour le quatrième trimestre consécutif, rompant avec les hausses soutenues observées depuis la création du dispositif. Ces auto-entrepreneurs « économiquement actifs » voient ainsi leur nombre augmenter de 8.5 % sur un an. Ils ont déclaré en moyenne 3 290 euros de chiffre d'affaires au quatrième trimestre 2014, soit 1,7 % de moins qu'au quatrième trimestre 2013 (tableau 1 et graphique 2). Néanmoins, compte tenu de la progression du nombre d'auto-entrepreneurs, le chiffre d'affaires global augmente de 6,7 % sur un an, atteignant 1,9 milliard d'euros sur le trimestre (tableau 1 et graphique 2).

Des disparités sectorielles

Fin décembre 2014, tous les secteurs enregistrent une augmentation du nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs sur un an (tableau 2).

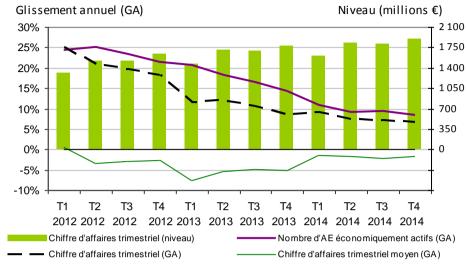
Le nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs est particulièrement dynamique dans les secteurs des transports (+25 % sur un an), de la santé (+ 20 %), des activités sportives (+ 17 %) et du nettoyage (+ 17 %). Ces quatre secteurs, qui représentent à peine 12 % des auto-entrepreneurs économiquement actifs, contribuent pour 24 % à leur progression sur un an. De même, alors qu'ils ne représentent que 9 % du chiffre d'affaires global, ces secteurs expliquent à eux seuls 24 % de la hausse annuelle de celui-ci.

A contrario, les secteurs dont le nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs progresse le moins sont le commerce de détail non spécialisé (+ 0,5 %), les activités spécialisées de design (+ 1,5 %) et le commerce de gros (+3,6%).

La quasi-totalité des secteurs affichent une hausse du chiffre d'affaires global. Seuls le commerce de détail non spécialisé (-3%) et le commerce de gros (- 2 %) sont orientés à la baisse.

Le chiffre d'affaires moyen est quant à lui en diminution dans une très large majorité de secteurs, et plus particulièrement dans les secteurs du commerce et réparation automobile (-5,3 %) et du commerce de gros (-5,5%). Il est

chiffre d'affaires positif au quatrième - Graphique 2: Glissement annuel du nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs et du chiffre d'affaires trimestriel



Source : Acoss - Urssaf

toutefois en hausse dans plusieurs secteurs, notamment les activités juridiques (+ 7,5 %), ainsi que les secteurs des transports (+ 3,5 %), de la coiffure et soins du corps (+ 2,8 %) et de la santé (+2,2%).

Des évolutions régionales contrastées

Les deux-tiers des régions enregistrent une augmentation annuelle du nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs comprise entre + 7,0 % et + 9,0 %. Les plus fortes progressions s'observent dans les Dom (+ 21,7 %), l'Ile-de-France (+ 10,5 %) et Midi-Pyrénées (+ 9,4 %) tandis que les plus faibles hausses concernent la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (+ 5,3 %) et la Picardie (+6,9%).

Le chiffre d'affaires trimestriel global à fin décembre 2014 affiche quant à lui un rythme particulièrement soutenu dans les Dom (+ 14,8 %), en Haute-Normandie (+ 11,0 %) et dans les Pays de la Loire (+ 9,1 %). En revanche, il augmente plus modérément dans les régions Corse (+ 1,4 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 2,2 %), Basse-Normandie (+ 3,9 %) et Franche-Comté (+ 3,9 %).

> Frédérique BORIE Urssaf du Centre Sandrine FOURNIER

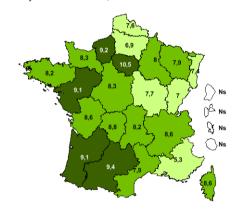
Urssaf du Languedoc-Roussillon

Guillaume LIEVRE Urssaf de Poitou-Charentes

> Marvse MARTI Acoss-Disep/Desar

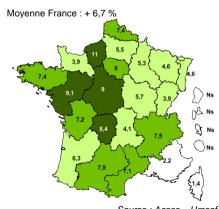
Carte 1 : Glissement annuel du nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs au 31 décembre 2014

Moyenne France: +8,5 %



Source: Acoss - Urssaf

Carte 2 : Glissement annuel du chiffre d'affaires des auto-entrepreneurs au quatrième trimestre 2014



Source: Acoss - Urssaf

Tableau 2 : Les auto-entrepreneurs par secteur d'activité fin décembre 2014

	au c	Nombronatricul	ations if AE	rac	ombre o liations mptes o ur les 1	de AE	Nombre d'AE administrativement actifs en fin de trimestre		Nombre d'AE économiquement actifs en fin de trimestre				Chiffre d'affaires trimestriel global			Chiffre d'affaires trimestriel moyen					
	de	rniers n	nois	der	niers m	ois	% AE			% AE											
Secteur d'activité		milliers			milliers		milliers	(GA (%)		milliers	(GA (%))	éco. actifs	millions d'euros	GA	(%)	euros	GA	(%)
	2013 T4	2014 T2	2014 T4	2013 T4	2014 T2	2014 T4	2014 T4	2013 T4	2014 T2	2014 T4	2014 T4	2013 T4	2014 T2	2014 T4	2014 T4	2014 T4	2014 T2	2014 T4	2014 T4	2014 T2	2014 T4
A - Agriculture, sylviculture et pêche	0,5	0,6	0,6	0,4	0,4	0,4	2,1	8,8	10,5	10,5	1,4	14,4	8,4	9,9	66	4	14	11	2 969	5,4	0,6
CZ1 - Industrie	16,6	17,8	18,5	9,9	10,6	11,8	58,4	14,9	14,4	12,9	37,4	17,5	13,0	11,2	64	105	8	10	2 807	-4,1	-1,2
CZ2 - Métiers de bouche	5,6	6,2	6,6	4,3	4,3	4,5	17,4	9,6	12,4	13,4	9,6	14,4	11,0	9,7	55	32	9	4	3 368	-1,5	-5,2
F1 - BTP travaux de finition	22,2	22,4	21,3	15,0	15,8	15,6	68,3	13,0	10,7	9,2	37,1	15,8	9,5	7,0	54	161	7	4	4 328	-2,2	-2,8
F2 - BTP autres	24,5	25,3	24,6	17,9	18,7	18,5	74,2	10,7	9,8	8,9	39,7	13,8	8,4	6,4	53	184	6	4	4 629	-1,9	-2,2
G1 - Commerce - réparation d'auto.	10,1	10,4	10,7	6,8	7,4	7,7	24,2	18,1	14,3	14,0	11,4	21,3	11,7	11,3	47	44	4	5	3 884	-7,2	-5,3
G2 - Commerce de gros, interméd. du commerce	10,2	9,5	9,5	8,4	8,5	8,3	23,2	9,2	4,8	5,8	10,7	16,9	6,9	3,6	46	48	4	-2	4 503	-2,7	-5,5
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	1,2	1,2	1,2	0,8	0,9	0,9	2,7	17,1	15,3	11,4	1,5	22,5	9,1	4,1	54	7	9	-1	4 593	0,4	-4,7
G4 - Commerce de détail non alimentaire	14,2	14,1	14,0	11,1	11,4	11,4	40,5	9,0	7,1	6,6	22,5	12,1	5,9	5,0	56	79	5	1	3 486	-1,1	-3,7
G5 - Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	12,6	12,9	13,3	9,5	9,8	9,7	49,6	7,3	6,7	7,8	28,5	10,5	4,6	4,2	57	62	4	2	2 186	-0,8	-2,3
G6 - Commerce de détail non spécialisé	13,4	12,4	11,8	13,0	12,8	12,5	33,2	1,2	-1,1	-2,0	18,3	8,2	1,2	0,5	55	64	-3	-3	3 481	-3,8	-3,1
H - Transports	4,4	5,4	7,4	2,5	2,7	3,2	11,8	32,1	39,7	55,8	4,0	29,8	27,5	25,3	34	13	32	30	3 135	3,7	3,5
I - Hébergement et restauration	9,9	10,8	11,3	7,2	7,5	7,9	28,5	12,0	13,4	13,6	15,7	15,0	11,2	12,8	55	63	11	10	4 022	-0,2	-2,9
J - Informatique	14,3	13,7	13,4	11,6	12,2	13,1	38,2	7,7	4,0	0,8	19,5	10,7	4,1	4,4	51	65	2	4	3 330	-2,3	-0,9
K - Activités financières et d'assurance	2,2	2,2	2,2	1,8	1,8	1,7	4,9	8,6	7,7	11,5	2,5	13,8	5,1	6,5	52	10	1	4	4 030	-4,0	-2,4
L - Activités immobilières	4,3	4,9	4,9	3,7	3,8	3,8	11,2	6,6	10,9	11,2	5,1	13,1	7,7	4,4	45	25	8	0	4 856	-0,1	-4,4
M1 - Activités juridiques	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	1,2	8,5	6,8	1,2	0,9	12,1	6,3	6,0	71	6	12	14	7 104	5,6	7,5
M2 - Activités compta., de conseil et d'ingénierie	12,3	11,9	11,9	8,6	9,1	9,9	33,0	13,5	8,9	6,2	18,3	13,8	7,8	7,6	56	76	5	5	4 169	-2,5	-2,7
M3 - Conseil pour les	14,6	16,6	17,6	12,4	12,4	13,9	42,8	6,0	10,6	9,6	23,5	8,0	8,2	11,2	55	105	6	10	4 487	-2,0	-1,4
affaires et autres M4 - Activités spécialisées	5,6	5,1	5,0	5,6	5,2	5,2	19,6	-0,2	-0,5	-1,0	10,9	5,5	-0,2	1,5	55	36	-1	3	3 308	-0,6	1,1
de design M5 - Autres activités	15,1	15,2	15,4	10,6	11,0	12,1	45,2	12,1	10,4	7,8	24,9	16,1	10,5	9,3	55	82	9	9	3 273	-1,0	-0,4
scientifiques. et techn. N1 - Activités de nettoyage	7,2	8,6	9,5	4,8	5,1	5,5	23,1	14,3	18,8	21,1	13,3	20,2	16,1	17,1	57	37	14	13	2 797	-1,8	-3,7
N2 - Autres activités de	13,8	12,9	12,4	11,9	11,5	11,9	38,0	5,5	3,6	1,3	22,4	10,1	4,7	4,3	59	72	5	4	3 208	-0,2	0,0
service admin. et de soutien PZ - Enseignement	12,9	12,5	12,7	8,6	8,7	10,1	42,6	12,0	10,0	6,7	28,1	15,8	9,5	9,4	66	95	8	10	3 392	-0,2	0,0
QZ - Santé	10,6	11,3	11,7	4,6	4,8	5,7	37,9	23,2	21,9	18,9	31,1	25,9	22,0	20,4	82	78	23	23	2 513	1,1	2,2
R1 - Arts, spectacles,	18,7	18,6	19,6	12,2	12,7	13,7	64,3	12,5	10,4	10,1	37,4	17,1	11,5	11,3	58	88	9	12	2 343	-1,8	0,7
activités récréatives R2 - Activités sportives	8,1	8,1	8,6	4,1	4,4	4,8	27,0	20,6	17,4	16,3	17,9	23,4	17,4	17,1	66	46	16	17	2 593	-1,0	0,7
S1 - Réparations hors			-	,		-		-	-		-		-					4			
automobile S2 - Coiffure et soins du	5,9	6,6	7,0	5,2	5,0	5,1	23,5	3,4	7,5	8,6	15,4	8,9	7,7	8,1	66	42	8		2 699	0,0	-3,7
corps	14,7	14,0	12,7	10,9	11,0	11,0	50,0	8,6	6,4	3,5	37,9	12,0	7,4	4,9	76	92	9	8	2 415	1,1	2,8
S3 - Autres services personnels	10,8	10,7	10,8	9,2	8,8	9,1	35,9	5,1	5,4	5,2	22,8	11,1	6,2	6,9	63	55	4	6	2 422	-1,7	-0,7
Z - Autres	4,1	3,5	3,5	2,4	2,7	3,0	9,1	23,4	9,5	6,5	4,7	25,5	9,6	10,5	52	15	16	19	3 118	6,0	7,3
Inconnu	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	-15,1	-4,6	0,5	0,1	-18,6	-10,8	-3,8	46	0	-22	1	3 086	-	5,4
TOTAL	321,2	325,7	330,2	235,6		252,4	981,6	10,5	9,5	8,6	574,3	14,4	9,1	8,5	59	1 890	7,3	6,7	3 290	-1,6	-1,7
Dont professions libérales artisans-	91,4	93,7	98,2	65,5	66,5	73,5	291,4	10,7	10,4	9,2	180,9		10,5	11,5	62	606	8,2	10,3	3 353	-2,1	-1,1
commerçants	229,9	232,0	232,0	170,1	174,7	178,9	690,2	10,4	9,1	8,3	393,4	14,4	8,5	7,1	57	1 283	7,0	5,0	3 262	-1,4	-2,0

GA: glissement annuel Source : Acoss-Urssaf

Encadré : Sources et méthodologie

Cette publication expose les évolutions conjoncturelles des données présentées dans l'Acoss Stat bilan sur les auto-entrepreneurs $(n^{\circ}202).$

Le dispositif auto-entrepreneur

Le régime de l'auto-entrepreneur a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il concerne les activités commerciales, artisanales certaines activités libérales. Sont exclues du dispositif les professions libérales affiliées à une caisse de retraite autre que la CIPAV (Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse) ou le RSI (Régime social des indépendants), à savoir, notamment, les activités agricoles rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA), les professions juridiques et judiciaires, les professions de santé, les experts comptables, les agents généraux d'assurance. Sont également exclues les activités relevant de la TVA immobilière (opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers...). Les auto-entrepreneurs sont, comme les autres travailleurs indépendants, affiliés au RSI pour l'assurance maladie.

Ce régime est caractérisé par :

- une prise en charge partielle des cotisations
- le paiement de cotisations uniquement lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires,
- le caractère libératoire des versements de cotisations et contributions sociales et, si le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain seuil, de l'impôt sur le revenu (les taux de prélèvement sont définis dans le tableau A),
- la franchise de TVA, et donc sa non-
- l'absence de limitation de durée, dès lors que le chiffre d'affaires est inférieur aux seuils du régime micro fiscal (soit 82 200 € pour une activité d'achat/revente et 32 900 € pour une activité de prestations ou de service). En cas de dépassement, sans toutefois dépasser les seuils de franchise de TVA (90 300 € pour les activités d'achat-vente et 34 900 € pour les activités de prestation de services), il est possible de conserver le statut d'autoentrepreneur l'année du dépassement et la

Tableau A: Taux applicables en 2014

Depuis le 1er janvier 2011, tout autoentrepreneur est soumis à l'obligation dedéclarer son chiffre d'affaires à chaque échéance, quel que soit le montant, même s'il est nul. Il est aussi redevable depuis cette date de la contribution à la formation professionnelle. En outre, à compter de 2012, l'auto-entrepreneur est redevable, pour chaque déclaration non réalisée, d'une pénalité d'un montant égal à 1,50 % du plafond mensuel de sécurité sociale en vigueur arrondi à l'euro supérieur et d'une taxation d'office calculée en fonction du nombre de déclarations mensuelles ou trimestrielles non transmises au terme de l'année.

Les Urssaf enregistrent les déclarations et les paiements pour le compte de tous les organismes sociaux (RSI et CIPAV notamment), ainsi que pour les services fiscaux si le cotisant choisit le prélèvement libératoire.

Depuis la mise en place du statut, les radiations interviennent plus fortement au quatrième trimestre de chaque année en raison de la réglementation qui rend effectives certaines demandes de radiation au 31 décembre de l'année. La radiation intervient systématiquement au quatrième trimestre lorsque:

- la demande de radiation pour changement de régime d'imposition ou de changement de régime (régime auto-entrepreneur vers le régime « classique des travailleurs indépendants) est effectuée plus de trois mois après le début d'activité ;
- lorsque le chiffre d'affaires annuel déclaré par l'auto-entrepreneur dépasse le seuil de franchise de TVA;
- lorsque le chiffre d'affaires annuel déclaré par l'auto-entrepreneur dépasse deux années consécutivement le seuil de régime micro-fiscal.

Depuis la loi de financement de la sécurité sociale pour 2011, les auto-entrepreneurs perdent automatiquement le bénéfice de ce régime en cas de chiffres d'affaires nul sur 24 mois ou 8 trimestres consécutifs.

En 2014, 252 000 auto-entrepreneurs ont été radiés. Pour 92 % d'entre eux, cette radiation est consécutive à une absence de

déclaration de chiffre d'affaires ou de chiffre d'affaires nul pendant 8 trimestres consécutifs. Moins de 2 % de ces radiations sont la conséguence d'un dépassement de seuil.

Radiations en 2014	Milliers	%
Dépassement de seuils	4,0	1,6%
Aucune déclaration de CA pendant 8 trimestres de suite	232,8	92,2%
Autres motifs	15,7	6,2%
Total des comptes radiés	252,4	100,0%

Source: Acoss-Urssaf

Les dépassements de seuils sont plus fréquents dans les secteurs des activités juridiques, de la santé et de la construction. A l'inverse, les radiations pour dépassement de seuil sont très rares dans les activités de commerce, l'hébergement-restauration et les métiers de bouche.

Le suivi statistique

Les informations statistiques sur les autoentrepreneurs exploitées dans cette publication sont issues du système d'information décisionnel de l'Acoss et des Urssaf. Celui-ci centralise depuis 2009 les informations relatives aux auto-entrepreneurs via des alimentations mensuelles. Les données utilisées dans cette publication sont issues d'une extraction du 30 juin 2015.

Afin de mieux classifier les activités des autoentrepreneurs, une nomenclature spécifique agrégée en 30 classes a été constituée. Elle est construite à partir de la nomenclature d'activités entrée en vigueur au 1er janvier 2008 (NAF rév.2). Certaines classes sont issues des nomenclatures agrégées connues (A, H, I, J, K, L, P, Q), d'autres sont des regroupements de postes à des niveaux plus ou moins fins. Par exemple, les métiers de bouche (CZ2) regroupent les codes APE 10xxx (industrie agroalimentaire), 4721Z à 4724Z (commerce de détail de fruits, légumes, viandes, poissons, pains) et 4781Z (commerce de détail alimentaire sur marché). Le détail de la nomenclature est disponible sur acoss fr

Définitions

Est considéré comme administrativement actif un auto-entrepreneur ayant été immatriculé avant ou pendant la période et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un chiffre d'affaire positif.

Est considéré comme économiquement actif un auto-entrepreneur ayant déclaré un chiffre d'affaire positif sur la période étudiée.

	Prélèvement social forfaitaire	Versement libératoire de l'impôt sur le revenu
Vente de marchandises	14,1 %	1,0 %
Prestations de services commerciales ou artisanales	24,6 %	1,7 %
Autres prestations de services relevant du RSI	24,6 %	2,2 %
Activités libérales relevant de la CIPAV	23,3 %	2,2 %

- « Les auto-entrepreneurs en 2013 : leur nombre continue de progresser mais leur chiffre d'affaires moyen diminue », Acoss Stat n° 202, décembre 2014.
- « Bilan des auto-entrepreneurs à fin mai 2014 », juillet 2014, Communiqué de presse, Acoss. novembre 2014.

Retrouvez sur acoss.fr les publications de l'Acoss et des Urssaf, des données à télécharger, ainsi que des précisions sur les sources et les méthodologies.



Pour approfondir...